



Ottawa, Canada

Volume 5, N° 34
(Hebdomadaire)

le 24 août 1977

Grand éventail de réformes prévues dans le système pénitentiaire canadien 1

Le Canada appuie l'admission du Vietnam à l'ONU 3

Contre les déversements d'hydrocarbures dans l'Arctique 3

Phase II du programme "Canada au travail" 3

Doctorat honorifique 3

Offre et demande en pétrole brut 3

Au Canada comme ailleurs, l'industrie du tourisme prend de plus en plus d'importance 4

Nouvelles mesures visant l'emploi d'artistes étrangers 6

Création d'un Institut des civilisations comparées 6

Améliorations pour la compagnie CP Air 6

Publication d'un volume sur les Indiens 6

La chronique des arts 7

Boursiers en philo 8

Paléo-Québec 8

Nouvelles brèves 8

Grand éventail de réformes prévues dans le système pénitentiaire canadien

Le solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, a annoncé qu'il avait accepté, en tout ou en partie, 53 des 65 recommandations du Rapport du sous-comité parlementaire sur le régime d'institutions pénitentiaires au Canada.

"Le sous-comité a tracé une ligne de conduite à suivre qui donnera lieu à des réformes vastes et fondamentales", a dit M. Fox. Il a ajouté, cependant, qu'"il est d'importance primordiale que les détenus se rendent compte qu'une attitude responsable de leur part est une condition qu'exige au préalable le public pour continuer à accorder son appui aux programmes de réformes".

En déposant à la Chambre des communes, le 5 août, une réponse détaillée aux recommandations du sous-comité, M. Fox a déclaré qu'il réserve son opinion sur six des recommandations "...étant donné leur répercussion de grande portée...".

Première étape

Comme preuve de son intention de donner suite rapidement aux recommandations du sous-comité, le ministre a indiqué qu'il avait présenté un amendement, au moment des débats sur le bill C-51, par lequel il autorisait la nomination de présidents indépendants pour les audiences disciplinaires des détenus. Cette initiative faisait suite à l'une des recommandations contenues dans le Rapport.

Le ministre s'attend que les présidents indépendants pour les institutions à sécurité maximale soient nommés pour le 15 novembre. Cette date a également été retenue par le ministre pour la mise en oeuvre au pénitencier de la Saskatchewan d'un projet pilote basé sur le modèle de procédure de griefs recommandé par le sous-comité.

Dans tous les pénitenciers, les griefs de chaque détenu doivent être étudiés par un comité composé de deux membres du personnel et de deux détenus. Ce comité devrait être présidé par un cadre administratif qui ne serait autorisé à voter que pour trancher des questions faisant l'objet



*M. Francis Fox,
solliciteur général du Canada*

d'un vote également partagé.

Le principe fondamental qui ressort de la réponse du ministre est la reconnaissance du rôle important que doit jouer le personnel sur le plan de la réforme du régime pénitentiaire. En ce qui concerne l'objectif de carrières professionnelles au sein du Service, le modèle de la Gendarmerie royale du Canada sera dûment pris en considération. Le ministre appuie fortement les principes visant l'établissement de la décentralisation en tant que principe fondamental d'organisation, la délégation de pouvoir, les responsabilités et les liens hiérarchiques directs devant être aussi près du niveau d'action que possible.

Buts de l'incarcération

En réponse aux recommandations du sous-comité à savoir qu'il faudrait étudier soigneusement le système judiciaire afin de favoriser le recours aux solutions de rechange à l'incarcération, M. Fox a dit que le travail, déjà en bonne voie, continuera d'être effectué en priorité.

Au sujet d'une autre recommandation

